

Bagnolet le 22 novembre 2021,

Par la présente, conformément à l'article L. 2261-3 du code du travail, la Fédération UNSA Spectacle et Communication, vous informe de son adhésion à la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090), ainsi qu'à l'ensemble de ses annexes, avenants et accords particuliers.

Par ailleurs, nous vous informons par la présente que nous adhérons aux associations suivantes :

« Comité d'action sociale et culturelle spectacle vivant privé – CASC-SVP », dont le siège social se situe au 48, rue Saint Anne – 75002 Paris.

« Fonds commun d'aide au paritarisme du secteur privé du spectacle vivant – FCAP-SVP », dont le siège social se situe au 48, rue Sainte Anne – 75002 Paris.

Cette notification est faite à l'ensemble des organisations représentatives d'employeurs et de salariés signataires de la convention.